CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE

Séance extraordinaire du budget du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 6 décembre 2011, à compter de 20 heures 30.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz, Sylvette Savaria et les conseillers, messieurs Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Jutras, maire.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général assure le greffe de la session.

A) Constatation par la secrétaire de la validité de la signification des avis de convocation aux membres du conseil

Le secrétaire d'assemblée vérifie auprès des membres du conseil la conformité de la convocation et atteste de ladite conformité.

B) Constatation par le maire du quorum pour procéder à l'ouverture de la session

Le maire déclare la session ouverte à 20 heures 30

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Budget 2012 Adoption;
- 3. Règlement de taxation Avis de motion;
- 4. Programme triennal d'immobilisation 2012, 2013 et 2014 Adoption;
- 5. Période de questions;
- 6. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2011-12-154 2<u>BUDGET 2012- ADOPTION</u>

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu d'adopter le budget 2012 tel que présenté, avec des dépenses et des revenus égaux de 1 407 505 \$.

ADOPTÉE

2011-12-155 3. <u>RÈGLEMENT DE TAXATION – AVIS DE MOTION</u>

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 271 relatif à la taxation pour l'année financière 2012. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article n° 953.1 du code municipal;

CONSIDÉRANT le caractère non obligatoire du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme tel que déposé soit :

Année: 2012:

- Agrandissement de la bibliothèque, climatisation, réaménagement de la mairie (accueil touristique) :
- ► Coût évalué à : 300 000 \$,

Financement : subvention, Pacte rural : 80 %, municipalité, 20 % revenus de sources locales.

Année 2013:

- Aqueduc : contrôle de la qualité de l'eau : instruments et accessoires :
- ▶ Coût évalué à : 60 000 \$. Subvention et revenus de sources locales.
- Réfection du pont près du 475, chemin de la Beauce :
- ► Coût évalué à 60 000 \$. Revenus de sources locales.

Année 2014

- Construction d'un bâtiment fonctionnel pour les travaux publics et les loisirs.
- ► Coût évalué à 50 000 \$. Revenus de sources locales :
- Traitement des eaux usées, périmètre urbain
- ► Coût évalué à 1 M \$; Subvention PIQM, 85 %, Contribution municipale : emprunt : 15 %

ADOPTÉE

5. PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

2011-12-157 6 *CLOTURE DE LA SESSION*

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 20 h 40.

ADOPTÉE

Claude Jutras	Alain Beauregard
Maire	Secrétaire-trésorier
	Directeur général